



## Alerte en fiscalité canadienne

### Faits saillants du budget de l'Ontario 2019-2020

Le 11 avril 2019

Le ministre des Finances, Victor Fedeli, a présenté aujourd'hui le budget de l'Ontario 2019-2020 à l'Assemblée législative. Le budget de cette année prévoit un déficit, et met l'accent sur les soins de santé, les soins pour enfants et l'éducation. Voici un résumé des faits saillants sur les plans économique et fiscal de ce budget.

#### Perspectives budgétaires et économiques

Le budget de 2019-2020 prévoit une croissance annuelle des revenus et des dépenses de 3,0 % et de 1,0 %, respectivement, jusqu'à ce que l'équilibre budgétaire soit atteint. Pour 2019-2020, le déficit prévu est de 10,3 milliards de dollars; le gouvernement prévoit une baisse du déficit jusqu'à 2023-2024, où un excédent de 0,3 milliard de dollars est prévu. Le ratio de la dette nette au PIB devrait passer de 40,2 % en 2018-2019 à 40,7 % en 2019-2020.

Dans l'ensemble, on s'attend à ce que l'économie poursuive une croissance soutenue; la croissance du PIB nominal devrait atteindre 3,4 % en 2019 et en 2020, et celle du PIB réel, 1,4 % en 2019 et 1,6 % en 2020. L'emploi devrait enregistrer une croissance

de 1,3 % en 2019 et de 1,0 % en moyenne par année durant la période 2020-2024; le taux de chômage devrait de son côté demeurer stable, à 5,5 %, de 2019 à 2024.

## Mesures visant l'impôt des particuliers

Le budget ne prévoit aucun changement aux taux d'imposition pour les particuliers. Le tableau ci-dessous présente les taux marginaux les plus élevés pour 2019.

<b>Taux marginaux combinés (fédéral et Ontario) les plus élevés pour les particuliers – 2019</b>	
	<b>Taux</b>
Intérêts et revenus réguliers	51,97 / 53,53 %
Gains en capital	25,98 / 26,76 %
Dividendes déterminés	37,19 / 39,34 %
Dividendes non déterminés	45,60 / 47,40 %

Remarque : Le taux le moins élevé s'applique aux revenus se situant entre 210 371 \$ et 220 000 \$; le taux le plus élevé s'applique aux revenus supérieurs à 220 000 \$.

## Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses

À compter de 2019, le gouvernement propose d'introduire un nouveau crédit d'impôt remboursable de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE). Ce nouveau crédit d'impôt personnel sera fondé sur le revenu familial du contribuable et sur les frais de garde d'enfants admissibles déterminés en vertu de la déduction pour frais de garde d'enfants. On obtiendra le montant du crédit d'impôt de l'Ontario ASGE en multipliant les frais de garde d'enfants admissibles par le taux du crédit. Pour un revenu familial allant jusqu'à 20 000 \$, le taux du crédit d'impôt serait de 75 %. Le taux diminue graduellement à mesure que le revenu familial dépasse 20 000 \$, et le crédit d'impôt est éliminé lorsque le revenu familial est supérieur à 150 000 \$.

## Impôt sur l'administration des successions

Le gouvernement propose d'éliminer l'impôt sur l'administration des successions sur la première tranche de 50 000 \$ de la valeur de la succession. L'impôt sur l'administration des successions continuera de s'appliquer à un taux de 15 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$, ou partie de ce montant, sur la valeur de la succession supérieure à 50 000 \$. Cette mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Mesures visant l'impôt des sociétés

Le budget ne prévoit aucun changement aux taux d'imposition pour les entreprises. Toutefois, le gouvernement prévoit dans l'avenir réduire de 8,7 % le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises. Comme il a été annoncé précédemment, le gouvernement introduit l'incitatif à l'investissement pour la création

d'emplois en Ontario afin de favoriser un amortissement plus rapide des investissements en capital et n'élimine pas progressivement l'avantage que procure le taux d'imposition inférieur applicable aux petites entreprises pour les sociétés ayant des revenus tirés d'investissements passifs de plus de 50 000 \$ dans une année d'imposition comme le fait le gouvernement fédéral.

Les taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour 2019 sont indiqués dans le tableau suivant.

<b>Taux d'imposition sur le revenu des sociétés en Ontario – année civile 2019</b>		
	<b>Ontario</b>	<b>Taux combinés (fédéral et Ontario)</b>
Revenu général et revenu de placement	11,5 %	26,5 %
Activités de fabrication et transformation	10,0 %	25,0 %
Revenu des petites entreprises (plafond DPE de 500 000 \$)	3,5 %	12,5 %

### **Crédits d'impôt pour les médias culturels**

Pour les cinq crédits d'impôt pour les médias culturels remboursables, le gouvernement de l'Ontario examinera le processus d'attestation ayant trait au crédit d'impôt pour les médias culturels en vue de rationaliser l'administration et de réduire les délais de traitement des demandes afin que les entreprises obtiennent le crédit plus rapidement. Les crédits d'impôt pour les médias culturels incluent le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques et le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition.

Pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques, le gouvernement propose de réduire le seuil des dépenses minimales liées à la main-d'œuvre pour les faire passer de 1 million de dollars à 500 000 \$ pour que les sociétés de jeux numériques spécialisées puissent faire une demande annuelle de certificat d'admissibilité au crédit d'impôt, au lieu de le faire pour chacun de leurs produits. Ce changement serait en vigueur pour les années d'imposition commençant après le 11 avril 2019.

### **Autres mesures**

Se fondant sur l'examen de tous les programmes de soutien aux entreprises, le gouvernement présente le Plan directeur pour un Ontario ouvert à l'emploi, un plan qui modernisera les programmes de soutien aux entreprises de l'Ontario et en

améliorera l'efficacité. Des détails sur le premier programme de soutien aux entreprises élaboré selon ce plan seront annoncés à l'automne 2019.

Le gouvernement propose d'élargir la portée du Programme d'appui à la francophonie ontarienne afin d'y inclure une composante de développement économique.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site web du ministère des Finances](#).

## **Votre équipe de spécialistes :**

### **Bureau national**

#### **Fatima Laher**

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité  
Tél. : 416-601-6570

#### **Albert Baker**

Leader national de la politique fiscale  
Tél. : 416-643-8753

### **Est du Canada**

#### **Tony Maddalena**

Leader régional, Fiscalité  
Tél. : 905-315-5734

### **Toronto**

#### **Brian Brophy**

Leader régional, Fiscalité  
Tél. : 416-601-5844

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
La Tour Deloitte  
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7  
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.